

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical
Séance du 16 octobre 2018

Cosy / n°111 / 2018

Retrait de la commune déléguée de Freigné

L'an deux mille dix-huit, le 16 octobre à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 5 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
MATHIEU Gérard, suppléant de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	X	
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		X
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X

A donné pouvoir de voter en son nom :

TASTARD Thierry, désigné par ANGERS LOIRE METROPOLE, à VERCHERE Jean-Marc, désigné par ANGERS LOIRE METROPOLE.

MIGNOT Eric, désigné par Saumur Val de Loire, circonscription LOIRE LONGUE à ROUX Jean-Louis, désigné par Combrée, circonscription POUANCE COMBREE.

BOUCHER Yves, désigné par Brain-sur-Allonnes, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT, à Eric TOURON, désigné par Distré, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2017-757 du 26 décembre 2017 portant modification des limites territoriales de cantons, d'arrondissements et de départements dans la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire et rattachant la commune de Freigné au département de la Loire-Atlantique à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 créant la commune nouvelle des Vallons-de-l'Erdre, issue de la fusion des communes de Bonnoeuvre, Freigné, Maumusson, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Sulpice-des-Landes et Vritz ;

Considérant qu'à ce jour, cette commune nouvelle adhère partiellement au Siéml, pour la fraction de son territoire correspondant à la commune déléguée de Freigné, et au Sydela pour les parties de son territoire correspondantes aux autres communes déléguées issues de cette fusion ;

Considérant la délibération 231/2018, en date du 17 juillet 2018, par laquelle la commune nouvelle des Vallons-de-l'Erdre a demandé son retrait du Siéml et son adhésion au Sydela pour la partie de son territoire lié à la commune déléguée de Freigné, de façon effective à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Considérant que ce retrait a été demandé au titre de la compétence obligatoire « distribution d'électricité » définie à l'article 3 des statuts du Siéml, ainsi que pour la compétence facultative exercée jusqu'alors par le syndicat au titre de l'éclairage public ;

Vu l'article L.5211-19 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que le syndicat donne son accord au retrait d'une commune membre et que ce dernier est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement ;

Considérant que lorsqu'une commune se retire du syndicat, cela entraîne la réduction du périmètre du syndicat mixte ;

Considérant que les conditions financières et patrimoniales du retrait de la commune sont déterminées par délibérations concordantes et que les principaux enjeux concernent le bilan du patrimoine du réseau d'électricité et du réseau d'éclairage public, les emprunts réalisés par le syndicat pour le financement des travaux sur la commune de Freigné et les modalités liées à la perception de la TCCFE ;

Considérant que l'article 7 des statuts du syndicat fixe les règles de reprise des compétences à caractère optionnel ;

Considérant la nécessité, en complément de cette modification relative au périmètre, d'adapter les statuts du Siéml, notamment le chapitre 3 lié à l'organisation et au fonctionnement du syndicat ;

Considérant que le périmètre intégré aux statuts actuels correspond à celui des EPCI à fiscalité propre du département de Maine-et-Loire au 1^{er} janvier 2016 et que les circonscriptions électorales doivent désormais être adaptées au schéma départemental de coopération intercommunale en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant la nécessité d'une adaptation statutaire relative au périmètre et à l'organisation du syndicat pour prendre en compte à la fois l'intégration de l'intégralité de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire et sa commune déléguée du Fresne-sur-Loire, par délibération n°38 en date du 17 octobre 2017, ainsi que le retrait de la commune déléguée de Freigné et l'adaptation des circonscriptions électorales aux nouveaux EPCI à fiscalité propres et aux communes nouvelles créées depuis le 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant la stabilité attendue de la carte des communes et des EPCI à fiscalité propre du Maine-et-Loire jusqu'au prochain renouvellement municipal à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **approuve** le retrait du territoire de la commune déléguée de Freigné du Sieml avec une effectivité au 31 décembre 2018 ;
- **autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision : élaboration de la délibération concordante qui permettra de préciser les enjeux patrimoniaux et financiers du retrait de la commune de Freigné du Syndicat ;
- **acte** le principe d'une consultation des adhérents sur un projet global d'adaptation des statuts dans le courant du premier trimestre 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Avis défavorable :	0
Avis favorables :	31

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : RETRAIT DE LA COMMUNE DELEGUEE DE FREIGNE

Date de transmission de l'acte : 30/11/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 30/11/2018

Numéro de l'acte : DELCOSY111 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20181016-DELCOSY111-DE

Date de décision : 16/10/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite